



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Marie-George BUFFET

Députée de la Seine-Saint-Denis

Ancienne ministre de la jeunesse et des sports

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 12 juillet 2011

**M le président de France-Télévisions**

Rémy Pflimlin

7, esplanade Henri de France

75907 Paris Cedex 15

Monsieur le président,

L'équipe de France féminine de football vient de se qualifier en demi-finale de la Coupe du monde et pour les prochains Jeux Olympiques de Londres en 2012. Cette double qualification historique représente une chance pour le développement de cette discipline dans notre pays.

Mais, alors que cela contribuerait à créer l'événement autour de la performance remarquable de nos joueuses, les matches de notre équipe nationale ne seront pas diffusés par les chaînes du service public. Le football féminin ne sera, une fois de plus, pas traité à égalité avec le football masculin dans les médias.

La présence de notre équipe nationale féminine représente pourtant indéniablement un événement du même rang que ceux qui sont inscrits dans la liste des événements d'importance majeure mentionnés à l'article 3 du décret du 22 décembre 2004, et notamment à son 3<sup>o</sup> relatif à la Coupe du Monde de football, dont la diffusion est obligatoire.

Aussi, je vous demande de bien vouloir de tout mettre en oeuvre pour obtenir les droits permettant la retransmission de la finale de la Coupe du Monde de football féminin dans les conditions prévues par le décret sus-mentionné.

Je souhaiterais également vous demander quels sont, de manière plus générale, les objectifs de France-Télévisions en ce qui concerne la visibilité des équipes féminines des sports collectifs.

En vous remerciant par avance, je vous prie de recevoir, monsieur le président, l'expression de mes salutations respectueuses.

*Très cordialement*

Marie-George BUFFET